

Parc national des Pyrénées

Orientation 12: Encourager les initiatives en faveur de l'éco-construction

[...]

MESURES CONTRACTUELLES PERMETTANT D'ATTEINDRE CETTE ORIENTATION

[...]

- **MESURES DE FORMATION ET D'INFORMATION**

- Conseiller les particuliers par l'intermédiaire d'espace-info-énergie ;
- Renforcer la formation des artisans pour développer des méthodes de construction intégrant, de façon complémentaire, les savoir-faire locaux et la performance énergétique.

Contributions attendues des communes

- Étudient, à chaque nouveau projet, la possibilité d'intégrer des critères de performance énergétique ambitieux et de recours aux énergies renouvelables ;
- Permettent la diffusion des savoir-faire en ouvrant les chantiers aux artisans lors d'opérations exemplaires sur des bâtiments publics ;
- Initient des projets innovants et associent l'établissement public du Parc national des Pyrénées et ses partenaires.

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

- Soutient les communes ayant un projet de rénovation ou de construction d'un bâtiment ou éco-hameau performant énergétiquement ;
- Mobilise des partenaires techniques notamment par des conventions.

Principaux autres partenaires à mobiliser

Collectivités territoriales, CAUE, ADEME, ARPE, CAPEB, DDT, DDTM, PACT Béarn Bigorre, CERCAD, DREAL, FEEBAT, Commissariat de massif des Pyrénées...

Page 109 de la Charte PNP

Référence ID de l'article : #2306

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-04-14 08:56